

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**  
**Séance du 21 décembre 2018 à 18 h 00**  
**\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Séance du vendredi 21 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 5 **Votants** : 11

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIER SCH, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Jean-François SABOUL.

**Absents excusés et représentés** : Roland REYSZ par Nadine MARTIN

**Absents** : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ  
Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

### Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

#### 1- Services municipaux/révision des tarifs pour 2019

Après examen par les conseillers municipaux, les tarifs ont été reconduits en grande majorité sans changement par rapport à 2018.

Pour les tarifs des services de l'eau potable et de l'assainissement, il rappelle que le conseil municipal s'était engagé à atteindre un prix au m<sup>3</sup> de 2.00 € d'ici 2019. Les tarifs ont donc subi les modifications conformément à l'engagement pris selon le détail ci-dessous :

##### Eau potable :

Abonnement annuel/prise : 31,00 €

Abonnement annuel/appartement : 31,00 €

coût du m<sup>3</sup> : 0,76 €

##### Assainissement :

Abonnement annuel/logement : 35,00 €

coût du m<sup>3</sup> : 0,43 €

Pour le camping municipal, des forfaits ont été instaurés : 11 € pour un emplacement camping + 2 personnes + emplacement véhicule ou un emplacement camping-car + 2 personnes + branchement électrique.

Les tarifs d'accueil en hébergement atypique ont été révisés :

Cabanourte ou Campalune : 60 € en basse saison et tarif promotionnel, 75 € en haute saison.

Pendolas : 15 ou 20 € selon la prestation.

Les autres tarifs du camping sont sans changement.

Les tarifs 2019 sont validés à l'unanimité.

#### 2- Opérations d'investissement 2019/demande de DETR

Monsieur le maire rappelle l'appel à projet 2019 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le règlement d'attribution de cette subvention d'Etat.

Il propose de présenter 3 dossiers selon l'ordre de priorité et le détail suivants :

1 - les travaux de réhabilitation de l'école communale, estimés à 607 700 € H.T. avec 60 % de DETR sollicitée.

2 - les travaux de drainage du cimetière communal, évalués à 11 040 € H.T. avec 60 % de DETR prévisionnelle.

3 - l'acquisition d'une mini-pelle, d'un coût estimatif de 34 500 € H.T. avec 70 % de DETR demandée.

Après lecture et examen des différentes opérations projetées, le conseil municipal approuve ces projets et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2019.

### 3- Radar pédagogique/contrat de maintenance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée sud de la commune en 2016. Il précise que la garantie de cet équipement est arrivée à échéance et qu'il serait souhaitable de souscrire un contrat de maintenance pour s'assurer de son bon fonctionnement. Il donne lecture de l'offre du fournisseur détaillant les prestations. Il indique que le contrat est proposé pour une période de 3 ans pour un coût de 199 € H.T./an, le prix étant ferme sur toute la durée du contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société Elan Cité d'Orvault (44) pour l'entretien du radar pédagogique situé à l'entrée sud de la commune.

### 4- Mise à disposition de personnel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes La Motte-Turriers à raison de 5 heures hebdomadaires depuis décembre 2006. Il indique qu'il a été sollicité aujourd'hui pour reconduire cette convention de mise à disposition avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch dans les mêmes conditions, pour l'année 2019.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a été sollicité par la commune de Le Caire pour l'intervention d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la mairie à raison de 3 heures par mois. Avec l'accord de l'agent concerné, il propose de saisir la commission administrative paritaire (CAP) placée auprès du centre de gestion afin d'obtenir son avis.

Le conseil municipal accepte le principe de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la mairie de Le Caire.

### 5- Tableau des emplois pour les agents contractuels de la commune

Monsieur le maire rappelle aux conseillers l'obligation pour l'employeur de créer chacun des emplois permanents, pour l'autoriser à recruter le personnel contractuel qui intervient pour la commune, en dehors des agents embauchés ponctuellement en emploi saisonnier ou pour une courte durée. La commune compte actuellement 4 agents contractuels recrutés en CDD sur des emplois permanents et qui représente un peu moins d'un équivalent temps plein. Monsieur le maire propose de régulariser la création de ces emplois et d'instaurer, pour ce faire, le tableau des emplois permanents.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

### 6- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire indique que pour clôturer l'exercice 2018, il s'avère nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de la commune :

Dépenses de fonctionnement

022 - Dépenses imprévues	- 3 525
6574 - Subvention aux associations	- 2 727
739223 - FPIC	5 917
66111 - Intérêts d'emprunt	335

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

### 7- Informations diverses

La date de la cérémonie des voeux est fixée au samedi 19 janvier 2019 à 18h00.

Monsieur le maire donne lecture des remerciements adressés par l'ADAPEI pour le soutien de la commune à l'opération de vente de brioches 2018.

Monsieur le maire rapporte la rencontre avec les services de l'urbanisme de la DDT, le 14 décembre dernier, pour la préparation du cahier des charges du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 31 janvier 2019

**Le Maire,**  
Patrick MASSOT